

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-259

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - ANNÉE 2021

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,


Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°21-04-068 en date du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°21-05-104 en date du 18 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2021 de la Ville,

Vu la délibération n°21-09-194 en date du 20 septembre 2021
modificative n°2 du budget principal 2021 de la Ville,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_259-DE

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Marie Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°3 du budget principal 2021 de la Ville selon le détail ci-annexé.

Cette décision modificative n°3 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2021 + DM	DM 3	BP 2021 + DM
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 981 464,00 €	64 906,00 €	9 046 370,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 512 782,00 €	24 720,00 €	1 537 502,00 €
922	Enseignement et formation	6 299 893,00 €	-20 796,00 €	6 279 097,00 €
923	Culture	3 521 847,00 €	26 145,00 €	3 547 992,00 €
924	Sports	3 607 873,00 €	48 080,00 €	3 655 953,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 719 292,00 €	23 500,00 €	2 742 792,00 €
927	Logement	14 700,00 €	2 000,00 €	16 700,00 €
928	Aménagement et services urbains	5 996 826,87 €	150 672,00 €	6 147 498,87 €
929	Action économique	973 649,00 €	38 100,00 €	1 011 749,00 €
931	Opérations financières	569 800,00 €	10 000,00 €	579 800,00 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
934	Transferts entre sections	2 100 000,00 €	0,00 €	2 100 000,00 €
938	Dépenses imprévues	162 139,00 €	23 027,00 €	185 166,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES		38 475 265,87 €	390 354,00 €	38 865 619,87 €

RECETTES				
.002	Résultat de fonctionnement	288 455,87 €		288 455,87 €
920	Services généraux administration générale	527 973,00 €	112 063,00 €	640 036,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	55 000,00 €		55 000,00 €
922	Enseignement et formation	1 258 547,80 €	15 000,00 €	1 273 547,80 €
923	Culture	177 800,00 €	4 225,00 €	182 025,00 €
924	Sports	1 076 544,00 €		1 076 544,00 €
925	Interventions sociales et santé	27 000,00 €		27 000,00 €
927	Logement	223 284,00 €		223 284,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 652 172,00 €		1 652 172,00 €
929	Action économique	319 546,00 €		319 546,00 €
931	Opérations financières	100,00 €		100,00 €
932	Dotations et participations	4 676 118,00 €	-13 481,00 €	4 662 637,00 €
933	Impôts et taxes	27 839 025,00 €	272 547,00 €	28 111 572,00 €
934	Transferts entre sections	353 700,00 €	0,00 €	353 700,00 €
TOTAL RECETTES		38 475 265,67 €	390 354,00 €	38 865 619,67 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_259-DE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-260

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2021

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°21.04.069 en date du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe festivités et actions culturelles de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,
Par 31 voix pour et 3 abstentions (Marie Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget annexe festivités actions culturelles (FAC) 2021 comme suit :

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

BUDGET ANNEXE FAC - DM 1-2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
.011	Charges à caractère général	622 256,00 €	-18 200,00 €	604 056,00 €
.012	Charges de personnel	465 844,00 €	0,00 €	465 844,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 100,00 €	0,00 €	28 100,00 €
66	Charges financières	23 121,00 €	0,00 €	23 121,00 €
67	Charges exceptionnelles	39 820,00 €	0,00 €	39 820,00 €
.022	Dépenses imprévues	1 129,00 €	0,00 €	1 129,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €	18 200,00 €	148 200,00 €
.042	Amortissement	30 500,00 €	0,00 €	30 500,00 €
		1 340 770,00 €	0,00 €	1 340 770,00 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
70	Produits des services	37 510,00 €	0,00 €	37 510,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 161 096,01 €	0,00 €	1 161 096,01 €
75	Autres produits de gestion courante	5 120,00 €	0,00 €	5 120,00 €
77	Produits exceptionnels	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
.002	Excédent reporté	92 043,99 €	0,00 €	92 043,99 €
		1 340 770,00 €	0,00 €	1 340 770,00 €

BUDGET ANNEXE FAC - DM 1-2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €
21	Immobilisations en cours	117 970,17 €	25 800,00 €	143 770,17 €
23	Immobilisations en cours	53 516,41 €	-7 600,00 €	45 916,41 €
.001	Déficit antérieur	48 883,42 €	0,00 €	48 883,42 €
		353 570,00 €	18 200,00 €	371 770,00 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM1	BP + DM1 2021
10	Dotations et réserves	107 454,01 €	0,00 €	107 454,01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	85 615,99 €	0,00 €	85 615,99 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €	18 200,00 €	148 200,00 €
.040	Amortissement	30 500,00 €	0,00 €	30 500,00 €
		353 570,00 €	18 200,00 €	371 770,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE



Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_260-DE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-261

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME /
CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - ANNÉE 2021**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°21-04-072 en date du 8 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme au budget principal 2021 ;

Vu la délibération n°21-09-195 en date du 20 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'ajustement des autorisations de programme au budget principal 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour et 3 abstentions (Marie Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2021, pour les opérations selon le détail ci-annexé

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-262

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE "FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES " - ANNÉE 2021

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2021 du budget annexe festivités et actions culturelles a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 970 000 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera en journée complémentaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adopter cette procédure

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 923

Budget annexe festivités et actions culturelles - recette : chapitre 74 pour le virement d'équilibre.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-263

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES ÉTEINTES - ANNÉE 2021

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Au vu de la notification d'avis de jugement du Tribunal d'Instance de Libourne prononçant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, Monsieur le Trésorier Principal municipal a proposé l'admission en non-valeur de plusieurs créances détenues par La Ville de Libourne sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-1 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil Municipal,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint ci-annexé et s'élèvent pour le budget principal à 2 028.30 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prononce l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 2 028.30 € selon le relevé détaillé ci-annexé

Imputation budgétaire : budget principal 2020, chapitre 920, article 6542 DFIN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-264

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ANNÉE 2021

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier Principal municipal a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Ville de Libourne sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-1 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil Municipal,

Considérant que les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent pour le budget principal à 9 087.92 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prononce l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget principal et de l'exercice 2021, pour un montant total de 9 087.92 € selon le relevé détaillé en annexe

Imputation budgétaire : budget principal 2021, chapitre 920, article 6541 DFIN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-265

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°21-04-068 en date du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°21-04-072 en date du 8 avril 2021 relative à la révision des autorisations de programme – crédits de paiement et la délibération n°21-09-195 en date du 20 septembre 2021 relative à leur ajustement,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les sections à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme,

Considérant que s'agissant des autres dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires,

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de la ville de Libourne, à 3 329 346 €.

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-annexé

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées

Budget Principal 2022 : investissements 25% (opérations ho

	Code opération	Imputation (chapitre-fonction-article-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	25% en €
PATRIMOINE BÂTI	1/79	902/90212/2313/INBA	école élémentaire du Sud - construction d'un nouvel espace périscolaire	363 000
	1/9	900/90020/2313/INBA	Ctm - mise en conformité extraction atelier menuiserie (Chs)	100 000
	1/95	903/90321/2313/INBA	médiathèque - modernisation ascenseurs	85 000
	1/57	904/90414/2313/INBA	tennis municipaux - construction d'un second padel	80 000
	1/1	900/900200/2313/INBA	batiments administratifs - travaux annuels de mise à niveau	30 000
	1/21	900/90026/2138/INBA	cimetières Quinaut et la Paillette - murs d'enceinte	25 000
	1/4	902/9020/2313/INBA	batiments scolaires - travaux annuels de mise à niveau	20 000
	1/4	902/9020/2188/INBA	Bâtiments scolaires - Capteurs CO2	30 000
	1/5	904/90411/2313/INBA	batiments sportifs - travaux annuels de mise à niveau	20 000
	1/11	900/900200/2313/INBA	divers bats communaux - tris annuels mise conformité sécurité (sauf PMR)	20 000
	1/8	900/900200/2313/INBA	divers batiments - travaux annuels de mise à niveau des couvertures	15 000
	1/2	903/90324/2313/INBA	bâtiments Culturels - protection et valorisation du patrimoine	11 000
	1/3	903/9030/2313/INBA	batiments culturels - protection et valorisation du patrimoine	10 000
	1/100	917/91714/5411/INBA	divers batiments - périls immeubles privés	10 000
ENVIRONNEN	3/24	908/908203/2315/ENVI	lutte contre les moustiques -30 bornes secteurs plage, Charruauds et Montaudon	150 000
	3/1	902/9020/2158/ENVI	végétalisation cours d'écoles - école élémentaire de Carré	20 000
	3/7	908/90823/2315/ENVI	mise à niveau des espaces verts - création espace canin Maurice Latour	15 000
	3/5	900/90026/2313/ENVI	colombarium	10 000
SIG	2/9	901/90112/2152/SIG	video protection : installation caméras au CTM	30 000
INFRASTRUCTURES	2/40	908/908222/2152/INVO	Bornes de stationnement - Arrêt minute	80 000
	2/49	908/90814/2031/INVO	PPP éclairage public	40 000
	2/7	908/90816/204132/INVO	effacement des réseaux	20 000
	2/1	908/908221/2315/INVO	accessibilité PMR	15 000
	2/6	908/90811/2315/INVO	amélioration écoulement des eaux pluviales	15 000
	2/8	908/90814/2315/INVO	travaux éclairage public	15 000
	2/41	908/90816/21534/INVO	extension du réseau électrique	10 000
CTM	4/3	900/900203/2182/TVEH	matériel roulant - balayeuse thermique	140 000
	4/1	904/90414/2158/ESVE	aire de jeux - sols souples x 3	30 000
	4/7	908/90813/2188/NETT	propreté urbaine - benne	8 500
INFO	5/13	902/9020/2183/INFO	aménagement des écoles maternelles pour installation vidéo projecteur interactif	30 000
	5/1	900/900201/2183/INFO	enveloppe matériel informatique	10 000
	5/8	900/900200/2188/TEL	enveloppe matériel téléphonique	3 000
SPORT	5/4	904/90412/2188/SPOR	tondeuse robot pour stade Clémenceau/ Ependeur d'engrais pelouses stades	26 650
CUISINE	5/10	902/90251/2188/CUIS	aménagement local laverie (suppression des cagettes jetables en plastique), armoire froide, lave vaisselle	100 670
COMMERC	5/2	909/9094/2188/REGI	installation matériel paiement dématérialisé	4 000
URBA	13X051	909/9090/20422/DUF	Subventions façade	25 000
FINANCE:		910/910/2315/DFIN	avances sur marchés	50 000
	5/2	900/900200/2188/DFIN	enveloppe divers matériel	5 000
		900/900200/2184/DFIN	enveloppe divers mobilier	5 000
TOTAL QUOTE PART 25%				1 676 820

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_265-DE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-266

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Ville versée au C.C.A.S. de la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Considérant que le budget communal 2022 devant être adopté au plus tard le 15 avril, cette subvention annuelle sera votée après l'adoption du budget de la Ville,

Considérant donc qu'il est nécessaire, comme les années précédentes, de procéder à l'avance de la subvention au C.C.A.S. Cette avance correspond aux 3 premiers douzièmes versés mensuellement, et est donc calculée au regard du budget primitif 2021, sur la base de 2 528 000 €. Elle correspond donc à une somme de 632 000 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2022, une avance sur subvention au C.C.A.S. d'un montant de 632 000 € au titre du premier trimestre 2022

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-267

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

ADOPTION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) QUI S'EST RÉUNIE LE 2 DÉCEMBRE 2021

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_267-DE

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 janvier 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Considérant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais adoptée par délibération n°2021-09-214 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2021,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 2 décembre 2021 afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » et plus précisément sur la rétrocession à leur commune des ALSH d'Abzac, de Les Billaux et de Pomerol ainsi que de la ludothèque de Libourne,

Considérant que ces travaux font l'objet d'un rapport n°2 daté du 3 décembre 2021 et que les membres de la CLECT se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce rapport n°2,

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport afin que le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais puisse soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 2 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte le rapport n° 2 de la CLECT ci-joint en date du 2 décembre 2021
- détermine, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

Montant de
référenceMontant prévisionnel
AC 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_267-DE

	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2021			
Abzac	315 801,00	259 260,97			
Aveyres	343 297,00	173 480,34			173 408,34
Bayas	23 969,00	16 724,80			16 724,80
Les Billaux	173 501,00	163 552,62		28 457,23	191 009,85
Bonzac	28 641,00	17 947,95			17 947,95
Cadarsac	1 864,00		-8 671,41		-8 671,41
Camps-sur-Isle	45 598,00	38 914,76			38 914,76
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07		-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	961 593,99			961 593,99
Daignac	4 918,00		-1 475,17		-1 475,17
Dardenac	15 851,00	11 619,94			11 619,94
Les Eglisottes-et-Chalaures	179 205,00	112 912,15			112 912,15
Espiet	27 863,00		-5 068,99		-5 068,99
Le Fieu	12 533,00	3 952,61			3 952,61
Génissac	74 919,00	7 676,32			7 676,32
Gours	96 157,00	89 770,89			89 770,89
Guîtres	90 579,00	65 281,96			65 281,96
Izon	191 139,00		-224 065,46		-224 065,46
Lagorce	221 793,00	199 169,24			199 169,24
La lande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	12 183 168,00	9 300 983,67		52 420,62	9 353 404,29
Maransin	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	82 293,00	66 334,38		23 833,13	90 167,51
Porchères	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-Isle	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-68 424,03		-68 424,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint-Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint-Seurin sur Isle	935 434,00	670 951,22			670 951,22
Savignac-de-Isle	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-La-pouyade	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	971 090,00	681 978,96			681 978,96
TOTAL ANUEL	19 294 985,00	13 998 800,58	-326 552,52	141 125,77	13 813 373,83
		13 672 248,06			

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_267-DE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-268

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE CONSEIL DES VINS DE SAINT EMILION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TOUR DE FRANCE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2541-12 ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »,

Vu le Code général des Impôts et notamment les dispositions de l'article 238 bis,

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versement d'organismes d'intérêt général »,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_268-DE

Considérant le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »,

Considérant les différentes formes de mécénat, comme suit :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...);
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité;
- le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail;

Considérant l'éligibilité des collectivités locales au mécénat avec droit à avantage fiscal,

Considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles les collectivités doivent se confronter; la démarche de mécénat facilitant en cela l'apport de ressources nouvelles et confortant l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don,

Considérant que la ville de Libourne souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,

Considérant l'intérêt de la commune de Libourne à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général,

Considérant le souhait de l'entreprise CONSEIL DES VINS DE SAINT EMILION d'effectuer un mécénat financier au bénéfice de la commune de Libourne, à hauteur de 15 000 € net,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mécénat avec l'entreprise CONSEIL DES VINS DE SAINT-EMILION pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Libourne

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-269

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

SIGNATURE DE L'AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS POUR L'ANNÉE 2021 ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour la période 2017-2020,

Vu la fin des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) de la Cali au 31 décembre 2019,

Vu la Circulaire 2020-01 de la CNAF, en date du 16 janvier 2020, l'adossement aux CTG des financements qu'ils organisaient, ainsi que de service enfance jeunesse au profit des Bonus Territoire,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
organisant la fin des CEJ et
Reçu en préfecture le 21/12/2021
de la répartition de la prestation
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_269-DE

Vu l'avenant à la CTG du territoire de La Cali actant l'adossement pour 2020 des financements CAF à cette CTG, en date du 10 juin 2020,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme de la politique de contractualisation de la CNAF, les Contrats Enfance Jeunesse arrivant à leurs termes ne sont pas renouvelés. Les financements qu'ils organisaient font désormais l'objet de Conventions d'objectif et de financement signées avec la CAF, lesquelles doivent nécessairement être adossées à une Convention Territoriale Globale.

Les Contrats Enfance Jeunesse du territoire de La Cali ont pris fin le 31.12.2019.

La CTG 2017-2020 de La Cali a donc fait l'objet d'un avenant afin d'intégrer les financements de la CAF issus des CEJ. Toutefois, le versement de ces financements, nécessite également une contractualisation avec les communes concernées via :

- Un avenant les rendant signataires de la CTG
- Une Convention d'objectif et de financement organisant les modalités de financement de la commune par la CAF et plus précisément le versement des nouveaux Bonus Territoire venant remplacer la prestation de service enfance-jeunesse

Un travail collaboratif de fond a été mené entre La Cali et la CAF pour garantir à chaque collectivité concernée la poursuite des financements dont elle bénéficiait au titre des anciens CEJ pour l'année 2020.

Une prolongation par avenant d'un an supplémentaire est sollicitée par la CAF afin d'accompagner au mieux le territoire dans la démarche de renouvellement.

A partir de 2022, une nouvelle CTG doit être élaborée et négociée avec la CAF sur le territoire de La Cali et donnera lieu à une délibération pour signature de chaque signataire sur le dernier trimestre.

Vu l'avis de la commission finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la CTG pour l'année 2021

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF au titre de l'année 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-270

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMISE GRACIEUSE SUR LE PAIEMENT D'UN LOYER ACCORDÉE À LA SARL "CHEZ MOI" DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 44 RUE GAMBETTA À LIBOURNE

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie par la SARL « Chez Moi » représentée par Madame Frédérique Michaux, locataire du rez-de-chaussée du 44 rue Gambetta, d'une demande de remise gracieuse de loyers de janvier à septembre 2019, date à laquelle elle en est devenue propriétaire,

Considérant que la ville de Libourne a demandé en janvier 2019 à vouloir attendre pour se porter acquéreur du rez-de-chaussée de commune souhaitait le diviser,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_270-DE

Considérant les délais qui n'ont pas permis à la ville de Libourne de ne se mettre en adéquation avec le cadastre qu'en septembre 2019,

Considérant qu'au regard du bien-fondé de la demande présentée par la SARL « Chez Moi » et du retard pris dans la division de l'immeuble, il y a lieu d'accorder à l'intéressée la remise gracieuse sollicitée,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accorde à la SARL « Chez Moi » représentée par Madame Frédérique MICHAUX une remise gracieuse pour un montant de 5 100 €

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-271

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

ADOPTION DES TARIFS DE LA LUDOTHÈQUE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le transfert de compétence « ludothèque », en 2012, de la Ville de Libourne à La Cali,

Considérant la délibération communautaire n°2021-09-214 en date du 23 septembre 2021 relative à l'adoption de nouveaux statuts de La Cali suite à la modification d'une compétence supplémentaire, « petite enfance, enfance, jeunesse » qui restitue la compétence « Ludothèque » à la Ville de Libourne,

Considérant la délibération de la Ville de Libourne n°21-11-215 en date du 8 novembre 2021 relative à l'approbation des statuts de La Cali suite à la modification de son objet statutaire, « petite enfance, enfance, jeunesse »,

Considérant que cette modification statutaire devrait être actée par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2022,

Considérant la volonté des élus de la ville de Libourne d'intégrer la Ludothèque à la Médiathèque,

Considérant le règlement intérieur de la Ludothèque qui sera adopté prochainement,

Considérant la nécessité pour la ville de Libourne de délibérer par anticipation sur les tarifs de la ludothèque avant la restitution de la compétence au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte l'application des tarifs de la Ludothèque suivants à compter du 1^{er} janvier 2022

DESIGNATIONS	Libourne	Hors Libourne
Tarifs applicables au 1er Janvier 2022		
Carte individuelle et carte assistante maternelle	Gratuit	23,50 €
Carte familiale		33,70 €
Carte collectivité		65,40 €
Carte de prêt à l'unité	2,10 €	2,10 €
* 1 élément		
* 5 éléments		
* 10 éléments		18,20 €
* Retard par semaine		

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1^{ère} adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1^{ère} adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-272

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

APPLICATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU
SMICVAL CONCERNANT L'OCCUPATION D'UN TERRAIN SITUÉ 191 AVENUE DE
L'EPINETTE À LIBOURNE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-5 et suivants

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1311-5 et suivants
et suivants,

Considérant que le bail emphytéotique d'une durée de 30 ans liant la commune de Libourne et le Syndicat Mixte de Collecte et de Valorisation des déchets du Libournais (SMICVAL) pour le pôle recyclage à compter du 1er octobre 1991 est arrivé à échéance le 1er octobre 2021,

Considérant la demande du SMICVAL de prolonger l'occupation des lieux jusqu'à leur futur déménagement,

Considérant la nécessité de fixer une redevance d'occupation du domaine public,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte l'application d'une redevance annuelle fixe au SMICVAL à compter du 1^{er} octobre 2021 concernant l'occupation de la parcelle AM 173 située 191 avenue de l'Épinette à Libourne d'une superficie de 1366 m²

- détermine le montant de la redevance à 400 € mensuels versés au 1^{er} du mois N

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1^{ère} adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE

Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1^{ère} adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-273

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERÇU D'ABONNEMENT RÉSIDENT DE STATIONNEMENT

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la requérante a acheté le 09 novembre 2021 l'abonnement résident semestriel N°0886 dont le tarif initial s'élevait à 80 €,

Considérant que lors de l'encaissement par carte bancaire le montant de 150 € a été saisi par erreur,

Considérant qu'il y a lieu de rembourser le trop-perçu qui s'élève à 70 €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20211215-DELIB_21_12_273-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement du trop-perçu qui s'élève à 70 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

21 décembre 2021

La 1ère adjointe au Maire,
Laurence ROUEDE


Pour expédition conforme
Laurence ROUEDE, 1ère adjointe au Maire
de la Ville de Libourne

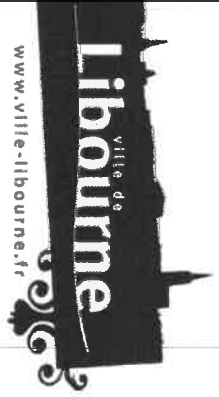
Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_273B-DE



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	Encaissement régisseur : bulletin de recettes 2021	ESCHAPASSE	70,00 €	Remboursement d'un trop-perçu au stationnement